

QUAND ?

Entraînement : tous les mercredis après-midi de 13h15 à 15h15 (les horaires peuvent varier lors de compétitions ou déplacements).
Proposition de créneaux sur la demi-pension 12h20-13h10

OÙ ?

Gymnase du collège :

- ESCALADE
- CIRQUE / GYMNASTIQUE
- TENNIS DE TABLE

Gymnase Saint-Georges :

- HANDBALL
- BADMINTON
- FUTSAL

Extérieur :

- Cross de district
- Cross Départemental
- Athlétisme.
- Autres compétitions
- Activités ponctuelles (ex : CO)

ENCADRANTS

Mme Pommiès
Mr Poeydomenge
Mr Charreyron
Mr Tauziet
Mr Quillot

INSCRIPTION

L'ADHESION EST DE 25 EUROS

- 1- La licence UNSS
- 2- L'assurance (votre enfant est assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance collectif de la MAIF contracté par l'AS).

Pour plus d'information concernant l'assurance, vous pouvez consulter ce lien :

opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_GENERALES.1499940412867.pdf

Je soussigné, Mme/ Mrcertifie avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Signature :

Je joins le règlement en :

- Espèces.
- Chèque à l'ordre « AS des lilas ».
- En 2 fois par chèques de 10 euros et 15 euros (indiquez les dates d'encaissement souhaitées).

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition est OBLIGATOIRE.

FORMULES

- Mercredi de 13h15 à 15h15
ET/OU
- Pause méridienne (lundi, jeudi et vendredi) 12h20 à 13h10
escalade, TT et/ou gym

Le choix des formules sera respecté au mieux, selon les directives du protocole sanitaire à appliquer.

INFORMATIONS DIVERSES

Les activités se pratiqueront sous la forme d'entraînements aux gymnases du collège et de Saint-Georges, ou de compétitions locales voire départementales. Une information sera **affichée au plus tard le mardi midi** sur le panneau UNSS du collège (Proche du local casiers 6è) et/ou via pronote informant de l'heure de départ, du lieu de pratique, et de l'heure éventuelle de retour au collège en cas de déplacement.

- Les élèves demi-pensionnaires (DP5) ne pourront pas quitter l'enceinte du collège après leur repas, et seront pris en charge par les surveillants.
- A la fin des entraînements, **à 15h15, les enfants seront libérés devant le collège**. Ils rentreront par leurs propres moyens ou attendront devant le collège la personne venant les chercher.
- Nous informons que tout comportement irrespectueux et/ou estimé dangereux pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, après concertation du bureau, de l'AS.
- Les élèves doivent apporter leur tenue de sport, sinon ils resteront en permanence jusqu'à 15h.

Une sortie en fin d'année sera proposée aux élèves les plus assidus et les plus respectueux des règles de l'AS.

Je soussigné, Mme/Mr certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus et des directives réglementaires UNSS (droit à l'image, RGPD et assurance) accessibles sur le site du collège UNSS. J'accepte les conditions de fonctionnement de l'AS, et autorise mon fils/ma fille Né(e) le en classe de à participer aux activités de l'association sportive « les lilas » du collège Michel De Montaigne.

Signature du responsable légal:

Le département de la Dordogne propose un remboursement de **15€ (le chèque sport)** pour toute adhésion à l'Association Sportive. Une fois la licence validée, il faudra l'imprimer (nous pouvons nous en charger) et remplir la demande via le site internet du département.

RECAPITULATIF

- Adhésion : 25 euros
- Certificat médical
- Fiche de renseignement remplie (signature assurance au recto ET autorisation au verso)
- Formule choisie
- Adresse mail valide

SITUATION PARTICULIERE

Le contexte sanitaire pouvant évoluer, les activités ainsi que leur encadrement peuvent être amenés à être modifiés. Nous mettrons tout en œuvre pour apporter aux enfants une pratique régulière et satisfaisante dans le respect des règles sanitaires.